



# Guide de planification de la retraite

Votre parcours guidé vers la retraite



La vie est plus radieuse sous le soleil

# Savez-vous combien d'argent il vous faut pour prendre votre retraite?

Nous savons que planifier sa retraite peut être un défi. Grâce à des consultants-retraite<sup>1</sup> autorisés, vous pourrez toujours aller de l'avant. Nous vous montrerons comment entamer le parcours en trois étapes simples. Vous trouverez aussi des réponses à quelques questions courantes.

## 01.

Définir votre objectif de revenu de retraite.

Déterminez votre objectif de revenu de retraite personnel avec l'aide d'un consultant-retraite<sup>1</sup> ou par vous-même en utilisant nos outils en ligne.

## 02.

Évaluer votre degré de préparation à la retraite.

Profitez de l'aide qui vous est offerte pour vérifier si vous êtes sur la bonne voie, suivre votre progression et recevoir des recommandations qui vous aideront à atteindre votre objectif.

## 03.

Élaborer votre Stratégie de revenu de retraite.

Élaborez votre stratégie personnelle avec un consultant-retraite<sup>1</sup> pour obtenir un aperçu du revenu que vous pourriez recevoir à la retraite

## Nous sommes là pour vous aider tout au long de votre parcours retraite

Appelez au **1-866-224-3906**, faites le 2, puis le 1 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.



### CONTENU

- 3 Définir votre objectif de revenu de retraite
- 5 Évaluer votre degré de préparation à la retraite
- 7 Élaborer votre stratégie de revenu de retraite
- 9 Passer à l'action pour votre avenir
- 11 Feuilles de calcul – Planification de retraite



<sup>1</sup> Les consultants-retraite établis au Québec portent le titre de conseiller en sécurité financière. Cette précision s'applique à toutes les occurrences de « consultant-retraite » dans le présent document.

## ÉTAPE 1

# Définir votre objectif de revenu de retraite

Commençons par déterminer combien d'argent il vous faut. C'est une étape importante, car vous devez planifier en fonction du style de vie que vous souhaitez avoir à la retraite.

## How much do you need?

Quand la retraite est encore loin, il peut être utile de prendre comme guide 50 % à 70 % du revenu avant la retraite. Toutefois, quand vous vous rapprochez de la retraite, il est important d'adapter votre objectif à votre style de vie et à vos besoins.



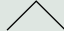
Déterminez si vous avez assez d'argent aujourd'hui et pour vivre la retraite que vous souhaitez. Pour ce faire, utilisez le Calculateur de budget sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca). Pour trouver l'outil, ouvrez une session pour accéder à votre compte et sélectionnez **Gérer le régime** ▶ **Outils** ▶ **Outils et calculateurs** ▶ **Calculateur de budget**.

## Quel style de vie souhaitez-vous avoir à la retraite?

Avant d'établir votre objectif de revenu, pensez à ce que vous voulez faire à la retraite.

- **Qu'est-ce qui compte pour vous?** Pensez à vos besoins, à vos envies et à vos rêves pour avoir une idée un peu plus précise de ce que la retraite signifie pour vous.
- **Que ferez-vous à la retraite?** La retraite nous permet souvent de passer plus de temps à faire une activité qu'on aime déjà : voyages, sports, jardinage, bénévolat, passe-temps, famille. Vous pouvez aussi choisir de poursuivre à mi-temps un travail que vous aimez beaucoup. Pensez aux coûts que vos activités entraîneront.
- **De quelle façon vos priorités financières changeront-elles à la retraite?** Certaines vont demeurer les mêmes, tandis que d'autres vont augmenter ou diminuer. Étudiez les différentes catégories de dépenses dans le tableau ci-dessous et la façon dont elles peuvent évoluer selon le style de vie que vous souhaitez mener à la retraite.

## Évolution des dépenses à la retraite

Pas de changement 	Diminution 	Augmentation 
<b>Frais de subsistance</b> Nourriture, vêtements, logement et tout ce dont vous ne pouvez pas vous passer	<b>Épargne-retraite</b> Votre épargne se transforme en revenu de retraite	<b>Style de vie</b> Tout ce que vous souhaitez faire ou avoir qui n'entre pas dans les frais de subsistance – voyages, dons, résidence d'hiver
<b>Assurance</b> Produits d'assurance pour protéger votre revenu, votre santé et votre famille	<b>Impôt</b> Vous paierez généralement moins d'impôt, car votre revenu sera moins élevé	<b>Santé</b> Frais médicaux qui pourraient augmenter avec l'âge
	<b>Dépenses liées au travail</b> Vous n'aurez plus besoin de payer pour vos déplacements, vos repas, vos vêtements et autres services liés au travail	

## Comment établir votre objectif?

Une fois que vous avez réfléchi au style de vie que vous souhaitez mener à la retraite, vous pouvez déterminer votre objectif de revenu de retraite de plusieurs façons :

<b>Déterminer votre objectif vous-même</b>	Si vous préférez vous occuper vous-même de cette étape, vous pouvez utiliser le Planificateur de retraite sur <a href="https://masunlife.ca">masunlife.ca</a> . Pour trouver l'outil, ouvrez une session afin d'accéder à votre compte et sélectionnez <b>Gérer le régime</b> ▶ <b>Outils</b> ▶ <b>Planificateur de retraite</b> .
<b>Utiliser les services d'un consultant-retraite</b>	Si vous êtes à moins de cinq ans de la retraite, vous pouvez demander à un consultant-retraite de la Sun Life de vous aider à définir votre objectif. Un consultant-retraite autorisé peut vous guider tout au long du processus visant à définir votre objectif et veiller à ce qu'il soit réaliste compte tenu de vos plans pour la retraite. Collaborez sans tarder avec l'un d'eux en composant le <b>1-866-224-3906</b> , faites le 2, puis le 1, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

## Comment mesurer vos progrès?

Avec Un Plan, simplement Sun Life, vous pouvez simplifier vos décisions pour les petits et grands moments de la vie. Créez un plan financier personnalisé **par vous-même ou avec l'aide d'un conseiller en services financiers autorisé**. Vous accédez ainsi à un monde de possibilités en planifiant vos besoins financiers et en protégeant votre avenir.



Ne perdez pas de vue votre objectif de retraite

Établissez un objectif de retraite en indiquant quand vous comptez prendre votre retraite et quel revenu vous souhaitez toucher. Notre Planificateur de retraite vous montre combien vous devez épargner pour vous rapprocher de votre objectif.

Objectif de revenu: 2795\$

Revenu de retraite estimé: -1793\$

**Votre objectif de retraite suggéré**

Vous devrez travailler jusqu'à l'âge de **77+** si votre objectif de retraite par mois est **2795\$**.

La plupart des gens prennent habituellement leur retraite à 65 ans avec un revenu représentant de 60 % à 80 % de leur revenu actuel. Nous recommandons vos chiffres selon ces données. Gardez à l'esprit que votre situation et votre style de vie peuvent changer. Pour personnaliser vos chiffres, vous devez établir un objectif de revenu de retraite.

[Établir un objectif de retraite](#)



### Un mot sur les dettes

Les dettes qu'il vous restera à payer lorsque vous serez à la retraite peuvent avoir une incidence importante sur votre revenu. L'idéal serait de rembourser toutes vos dettes avant la retraite, mais si vous pensez ne pas y arriver, vous devrez en tenir compte lorsque vous établirez votre objectif de revenu de retraite.

## ÉTAPE 2

# Évaluer votre degré de préparation à la retraite

Cette étape consiste à voir si vous avez bien préparé votre départ à la retraite. Il ne s'agit pas seulement de vous assurer que vous aurez assez d'argent. Vous devez aussi vous informer et prendre certaines décisions pendant que vous travaillez encore.

## D'où proviendra votre revenu de retraite?

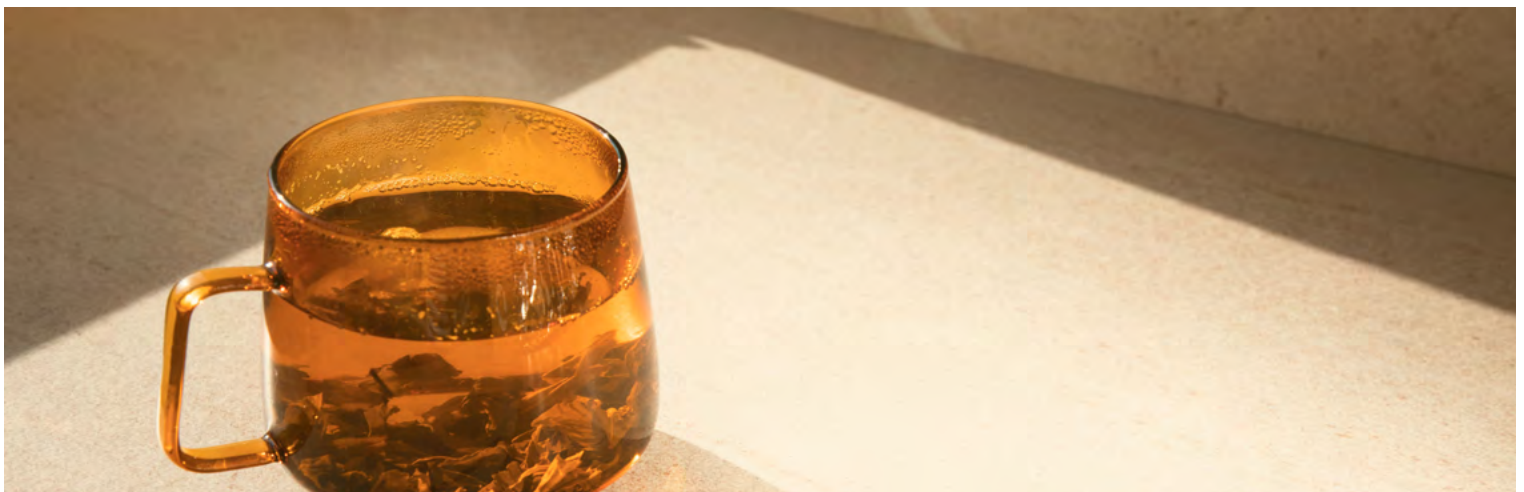
Au Canada, vous avez accès habituellement à **trois sources** de revenus.

- **Régimes d'épargne au travail** – argent que votre employeur et vous-même avez versé à un régime parrainé par l'employeur. Vous devez aussi songer aux régimes de vos employeurs précédents.
- **Épargne personnelle** – argent qui se trouve dans des comptes personnels ailleurs qu'à la Sun Life. Cela inclut vos comptes bancaires, vos REER et vos CELI ainsi que le revenu d'un travail à temps partiel.
- **Régimes publics** – argent qui provient des programmes gouvernementaux et qui procure un revenu de retraite de base.

## Quels sont les régimes publics?

Trois programmes sont offerts aux Canadiens :

Régime de rentes du Québec (RRQ) Régime de pensions du Canada (RPC)	Sécurité de la vieillesse (SV)	Supplément de revenu garanti (SRG)
<b>De quoi s'agit-il?</b> Une rente est versée à vie à toute personne ayant au moins cotisé une fois au régime durant ses années de travail.	<b>De quoi s'agit-il?</b> Une prestation est versée à vie à toute personne de 65 ans ou plus ayant habité au Canada pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans.	<b>De quoi s'agit-il?</b> Une prestation supplémentaire est versée aux personnes âgées de 65 ans ou plus dont le revenu est faible.
<b>Comment cela fonctionne-t-il?</b> Une rente mensuelle est versée en fonction du montant de vos cotisations durant vos années de travail. Vous touchez la totalité de la rente à partir de 65 ans. Vous pouvez toucher une rente réduite à partir de 60 ans ou retarder le versement jusqu'à 70 ans pour toucher un montant plus élevé par mois. Les prestations sont imposables.	<b>Comment cela fonctionne-t-il?</b> Le montant de votre prestation mensuelle dépend du nombre d'années durant lesquelles vous avez vécu au Canada. Vous pouvez être tenu de rembourser votre prestation mensuelle en totalité ou en partie, si votre revenu imposable annuel dépasse un certain montant. Vous pouvez retarder les versements jusqu'à 70 ans pour toucher un montant plus élevé. Les prestations sont imposables.	<b>Comment cela fonctionne-t-il?</b> Votre prestation mensuelle varie en fonction de votre revenu. Pour y avoir droit, vous devez recevoir une pension de la SV et avoir un revenu annuel total qui ne dépasse pas une certaine limite. Les prestations ne sont pas imposables.
<b>Quand faut-il en faire la demande?</b> Vous devriez le faire au moins six mois avant la date à laquelle vous aimeriez commencer à recevoir les paiements.		
<b>Où puis-je en apprendre plus?</b> RPC et SV : <a href="http://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html">www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html</a>		<b>Où puis-je en apprendre plus?</b> RRQ : <a href="http://www.rrq.gouv.qc.ca">www.rrq.gouv.qc.ca</a>



## Quels sont les risques à prendre en considération?

Il existe quatre types de risques principaux dont il faut se prémunir, à la fois durant les années de cotisation et à la retraite. Un professionnel compétent, comme un consultant-retraite de la Sun Life, peut vous aider à prendre les bonnes décisions pour vous protéger contre ces risques.



### Risque d'inflation

**De quoi s'agit-il?** Incidence de l'augmentation des coûts sur ce que votre épargne peut vous permettre d'acheter dans l'avenir.

**Comment le gérer?** Choisissez une gamme de placements dont le rendement à long terme devrait être supérieur au taux d'inflation présumé.

### Risque de marché

**De quoi s'agit-il?** Incidence des fluctuations des marchés financiers sur la valeur de votre épargne-retraite.

**Comment le gérer?** Rajustez votre répartition de l'actif à mesure que vous approchez du moment où vous aurez besoin de l'argent. Pensez aux solutions de revenu garanti durant la retraite.

### Risque lié à la santé

**De quoi s'agit-il?** Incidence de problèmes de santé imprévus sur votre revenu et votre épargne.

**Comment le gérer?** Choisissez de bonnes solutions d'assurance, notamment assurances maladie et dentaire, maladies graves et soins de longue durée.

### Risque de longévité

**De quoi s'agit-il?** Danger de manquer d'argent parce que vous avez vécu longtemps.

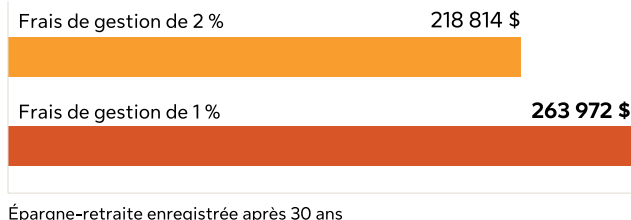
**Comment le gérer?** Envisagez des solutions de revenu garanti, comme les rentes. Cette option vous procure un revenu garanti toute votre vie durant.

## Que dire des frais de gestion de placements?

Tous les placements gérés de façon professionnelle comportent des frais. Il est important de connaître les frais que vous payez et de tenter de les réduire dans la mesure du possible. En payant des frais moindres, vous conservez dans votre compte une plus grande partie de votre épargne. Cela peut faire une différence significative sur le total de l'épargne accumulée pour votre retraite.

Une réduction des frais de 1 % par an peut se traduire au bout de 30 ans par plus de **45 000 \$ de plus** pour la retraite!

Hypothèses : Chaque année pendant 30 ans, vous placez 4 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier, votre compte vous procure un taux de rendement brut de 5,75 % et vous payez vos frais à la fin de l'année.



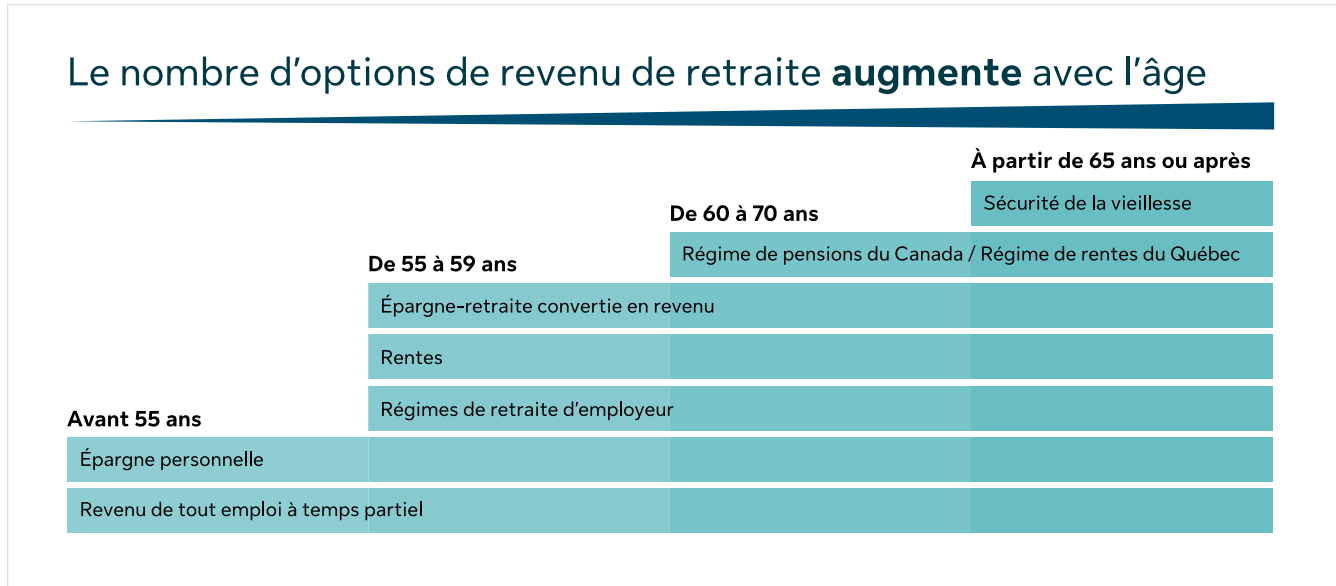
## ÉTAPE 3

# Élaborer votre stratégie de revenu de retraite

À la dernière étape de votre parcours retraite, vous devez mettre votre plan à exécution. Un consultant-retraite autorisé de la Sun Life peut vous aider à élaborer votre propre stratégie de revenu de retraite. Cette dernière comprend des recommandations en matière de revenu et de placement.

## Quand avez-vous l'intention de prendre votre retraite?

L'âge auquel vous prévoyez prendre votre retraite détermine les options de revenu de retraite que vous pouvez choisir. En général, plus vous retardez ce moment, plus les options sont nombreuses.



## L'importance de votre 71<sup>e</sup> anniversaire pour votre épargne-retraite

Les règles fédérales en matière d'impôt sur le revenu vous obligent à sortir votre épargne des régimes enregistrés, tels que les régimes de retraite, les REER et les CRI, et à la placer dans un produit de revenu de retraite avant la fin de l'année civile au cours de laquelle vous atteignez l'âge de 71 ans. Vous pouvez même repousser votre premier paiement de revenu jusqu'à la fin de l'année suivante.

Vous pouvez envisager d'attendre d'avoir 71 ans pour convertir vos REER. Vous vous donnerez ainsi plus de souplesse et reporterez l'impôt sur la croissance de votre épargne, car vous pourrez retirer les sommes non immobilisées de vos REER en tout temps, sans minimum ni maximum à respecter.



# Comment transformer votre épargne en revenu de retraite?

Régime d'épargne	Option de revenu de retraite
<b>REER</b> <b>RRCD – cotisations facultatives</b>	<b>Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)</b> Un FERR est un prolongement de votre REER, mais au lieu d'accumuler de l'argent dans votre compte, vous faites des retraits pour recevoir un revenu de retraite. <ul style="list-style-type: none"><li>• Les sommes accumulées dans le compte sont à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.</li><li>• Vous prenez toutes les décisions relatives à vos placements.</li><li>• Vous devez retirer chaque année un montant minimum qui est établi selon votre âge. Il n'y a toutefois aucun maximum pour les retraits. Vous pouvez faire des retraits occasionnels non prévus du régime de la Sun Life en dehors de votre calendrier de versement normal.</li></ul>
<b>RRCD</b> <b>CRI</b>	<b>Fonds de revenu viager (FRV)<sup>1</sup></b> Un FRV est un compte semblable à un FERR, sauf qu'il est utilisé pour l'épargne immobilisée. <ul style="list-style-type: none"><li>• Les sommes accumulées dans le compte sont à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.</li><li>• Vous prenez toutes les décisions relatives à vos placements.</li><li>• Vous devez retirer un certain montant chaque année. De plus, un minimum et un maximum s'appliquent à ce retrait en fonction de votre âge, mais c'est vous qui choisissez le montant du retrait. Vous pouvez faire des retraits occasionnels non prévus du régime de la Sun Life jusqu'au maximum établi (s'il y a lieu pour un FRV), en dehors de votre calendrier de versement normal.</li></ul>
<b>REER</b> <b>RRCD</b> <b>CELI</b> <b>RENE</b>	<b>Rente</b> Une rente est un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance-vie aux termes duquel vous versez une somme forfaitaire à l'avance et recevez des paiements fixes pour le reste de votre vie. <ul style="list-style-type: none"><li>• Moyennant un supplément, vous pouvez y ajouter des options, par exemple une protection contre l'inflation, une période de paiement garantie ou le versement de prestations de survivant.</li><li>• La compagnie d'assurance-vie prend toutes les décisions en matière de placement.</li><li>• Toute rente souscrite avec des sommes immobilisées doit respecter la loi sur les régimes de retraite de la province ou du territoire où vous habitez.</li></ul>
<b>RRPD</b>	<b>Prestations de retraite mensuelles</b> Un régime de retraite à prestations déterminées (RRPD) prévoit le versement de prestations mensuelles de votre ou vos anciens employeurs selon une formule prédéterminée, définie par le régime. Vous pouvez généralement décider de recevoir un versement unique au comptant imposable au lieu de prestations mensuelles.
<b>REER</b> <b>CELI</b> <b>RENE</b>	<b>Espèces</b> De nombreux produits d'épargne permettent les retraits en espèces sans exigence de transformer l'épargne en revenu. Dans certains cas, ce type d'opération a des incidences fiscales.
<b>Légende</b>	<b>RRPD</b> Régime de retraite à prestations déterminées <b>RRCD</b> Régime de retraite à cotisations déterminées <b>RENE</b> Régime de retraite non enregistré <b>CELI</b> Compte d'épargne libre d'impôt <b>REER</b> Régime enregistré d'épargne-retraite <b>CRI</b> Compte de retraite immobilisé

<sup>1</sup> Selon les lois sur les régimes de retraite qui touchent les fonds immobilisés, vous pourriez devoir opter pour l'un des produits suivants à la place d'un FRV : un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), un fonds de revenu de retraite prescrit (FERR prescrit) ou un fonds de revenu viager restreint (FRVR). Pour plus d'information, parlez à un consultant-retraite ou à un spécialiste du domaine financier.



## Remarque au sujet de l'impôt

La plupart des sources de revenu de retraite sont imposables. Si vous touchez un revenu trop élevé, cela pourrait avoir une incidence sur vos prestations de la Sécurité de la vieillesse. Parlez avec un consultant-retraite du fractionnement du revenu entre conjoints et de l'utilisation de sources de revenus non enregistrées fiscalement avantageuses.

# Que faut-il prendre en considération lorsqu'on choisit parmi les options de revenu?

Pour l'épargne enregistrée (RRCD et REER par exemple), la décision que vous devez prendre en ce qui a trait à votre revenu de retraite se résume généralement à choisir entre un produit de revenu enregistré (FERR ou FRV par exemple), une rente ou une combinaison des deux. Le choix du produit ou de la combinaison de produits est une décision importante.

Éléments à prendre en considération	FERR/FRV	Rente
<b>Options de revenus</b>	Souple. Vous pouvez toucher le revenu que vous voulez (des minimums/maximums annuels peuvent s'appliquer).	Le montant des paiements mensuels ou annuels est établi d'avance. La souscription d'une rente est irréversible.
<b>Risque de longévité</b>	Votre épargne pourrait s'épuiser de votre vivant.	Vos paiements sont garantis votre vie durant, ce qui signifie que vous ne courez pas le risque de manquer d'argent.
<b>Risque de marché</b>	Puisque vous prenez toutes les décisions de placement, vous profitez des gains et assumez le risque lié aux pertes potentielles.	La compagnie d'assurance-vie prend toutes les décisions de placement et assume tous les risques.
<b>Risque d'inflation</b>	Vous devez veiller à gagner au moins autant que l'inflation chaque année.	Vous pouvez choisir d'indexer vos paiements à l'inflation.
<b>Prestation de décès</b>	Les paiements peuvent continuer d'être versés à votre conjoint ou conjointe si vous décédez. Vous pouvez laisser le reste de votre épargne à votre bénéficiaire ou à votre succession.	Les rentes réversibles vous permettent de garantir une sécurité financière et un revenu viager à votre conjoint ou conjointe. Vous pouvez aussi choisir une période de paiement garantie. Autrement, vous ne laissez rien à votre succession.

## Comment prendre une décision?

La meilleure façon de prendre une décision consiste à demander l'avis d'un professionnel compétent, comme un consultant-retraite de la Sun Life. Votre conseiller attitré examinera l'ensemble de votre situation financière et vous aidera à créer un plan détaillé qui sera votre **stratégie de revenu de retraite**. Vous obtiendrez une copie du document et vous pourrez ainsi passer en revue les recommandations et les projections du revenu de retraite tout au long de votre retraite.

## Passer à l'action pour votre avenir

Ce document contient beaucoup d'information. Nous vous recommandons de suivre une étape à la fois et nous vous rappelons que vous n'êtes pas seul sur ce parcours vers la retraite. Nous pouvons vous guider tout au long du processus.

### Contactez un consultant-retraite

À titre de spécialiste autorisé de la retraite et du régime de la Sun Life (salarié avec prime au rendement), votre consultant-retraite attitré peut :

- Répondre à vos questions sur la retraite.
- Travailler avec vous pour créer votre stratégie de revenu de retraite.
- Expliquer les solutions de revenu de retraite et d'assurance, et vous aider à remplir les formulaires.
- Regrouper votre épargne pour simplifier vos sources de revenu de retraite.
- Vous mettre en contact avec un conseiller Sun Life dans votre région pour répondre à des besoins particuliers, notamment en fiscalité ou en planification successorale.

### Outils de planification en ligne

Si vous préférez adopter une approche « libre-service », sachez que vous avez accès à des outils de planification en ligne sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) :

- Le **Planificateur de retraite** vous indique le revenu de retraite mensuel que vous pourriez recevoir.
- L'**outil Répartition de l'actif** vous aide à choisir la bonne combinaison de placements en fonction de vos objectifs financiers et de votre tolérance au risque.
- Le **Calculateur Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** calcule le revenu que vous pouvez vous attendre à retirer de votre FERR.

Pour trouver ces outils, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) avec votre code d'accès et votre mot de passe. Sélectionnez ensuite **mon plan ▶ Outils ▶ Outils et calculateurs**.

## Régime collectif Nouveaux choix de la Sun Life

Lorsque vous quittez votre régime enregistré d'épargne-retraite au travail, parce que vous changez d'emploi ou partez à la retraite, vous avez accès au régime d'épargne et au régime de revenu de retraite Nouveaux choix. Ces deux options sont offertes exclusivement aux personnes qui sortent d'un régime au travail géré par la Sun Life. Elles offrent ce qui suit :

### Soutien et conseils en continu

Les consultants-retraite de la Sun Life vous offriront des conseils d'expert par téléphone ou en ligne.

### Tous vos régimes d'épargne et de revenu au même endroit – pour vous et votre conjoint ou conjointe

Combinez l'épargne que vous avez ailleurs à votre épargne dans le régime de la Sun Life pour avoir un portrait d'ensemble de votre revenu de retraite. Vous pourriez aussi payer moins de frais de placement! Le régime de la Sun Life vous est offert à vous et à votre conjoint ou conjointe.

### Moyens pratiques de gérer votre compte

Vous gardez l'accès à votre compte sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) et dans l'appli **ma Sun Life mobile**. Vous pouvez même continuer d'utiliser votre code d'accès et votre mot de passe Sun Life.

### Fonds distincts similaires à ceux que vous avez actuellement

Choisissez parmi des fonds de grande qualité similaires à ceux du régime collectif de la Sun Life. Vous trouverez aussi de nouvelles options et fonds garantis conçus pour les besoins des retraités. Vous aurez la souplesse voulue pour investir à votre façon.

### Frais de gestion de placement concurrentiels

Faites fructifier une plus grande partie de votre épargne grâce à des frais de gestion de placements concurrentiels semblables à ceux que vous avez payés dans le régime collectif de la Sun Life.

## Nous sommes là pour vous aider tout au long de votre parcours retraite

Appelez au **1-866-224-3906**, faites le 2, puis le 1, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE



# Feuilles de calcul – Planification de retraite

## Feuille de calcul des dépenses mensuelles

Quelles seront vos dépenses à la retraite? Remplissez la grille ci-dessous en rajustant le montant de vos dépenses actuelles pour tenir compte des changements liés à la retraite (inflation, réduction de vos frais de déplacement, santé et/ou nécessité de disposer d'un fonds d'urgence).

Veuillez entrer les dépenses que vous prévoyez avoir à la retraite en les comparant à vos dépenses actuelles.

Dépenses mensuelles	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite	Notes supplémentaires
<b>Hébergement</b>			Âge actuel
Prêt hypothécaire, loyer		\$	Âge prévu au départ à la retraite
Services (chauffage, électricité)		\$	Taux d'inflation estimatif %
Impôt foncier		\$	
Téléphone, câble, internet		\$	
Entretien et réparations		\$	
Assurance-habitation		\$	
<b>Dépenses courantes</b>			
Épicerie		\$	
Habillement		\$	◀ Passer d'une tenue d'affaires à une tenue décontractée pourrait réduire les frais d'habillement.
Personnes à charge, soins familiaux		\$	
Soins personnels (coiffeur, etc.)		\$	
<b>Santé</b>			
Assurance (vie et maladie)		\$	◀ Vérifiez si votre conjoint ou conjointe et vous continuerez de bénéficier de l'assurance-maladie offerte par votre dernier employeur lorsque vous serez à la retraite.
Ordonnances		\$	
Dentiste, chiropraticien, optométriste, etc.		\$	
<b>Transport</b>			
Prêt-auto, location de véhicule		\$	◀ Si vous avez deux véhicules, demandez-vous si vous aurez toujours besoin des deux à la retraite.
Assurance automobile, immatriculation		\$	
Essence, réparations		\$	
Transport en commun		\$	
<b>Autre</b>			
Fonds d'urgence d'urgence		\$	◀ Un fonds d'urgence peut vous aider à couvrir les dépenses imprévues ou occasionnelles.
<b>Dépenses discrétionnaires</b>			
Restaurants		\$	
Cinéma/théâtre		\$	
Journaux, magazines, livres		\$	
Sports, passe-temps		\$	◀ Budgétisez voyages, passe-temps et autres loisirs si vous pensez qu'ils occuperont une place importante durant votre retraite.
Voyages, vacances		\$	
Formation complémentaire		\$	
Dons et cadeaux		\$	
<b>Total</b>		<b>\$</b>	

Un conseiller peut vous aider pour les aspects financiers de votre plan de retraite.

N'oubliez pas que vos dépenses changeront à mesure que vous avancerez en âge. La retraite se divise en phases : vous dépenserez davantage pour vos loisirs au début, mais à mesure que votre rythme de vie ralentira et que vos priorités changeront, vos dépenses liées aux loisirs diminueront.

# Revenu de retraite

Indiquez ici votre revenu annuel garanti provenant de différentes sources, ainsi que votre épargne.

Si vous avez un conjoint ou une conjointe, inscrivez également son revenu et son épargne

Revenu annuel garanti	Vous	Conjoint(e)		
Régime de rentes du Québec/Régime de pensions du Canada		\$	\$	
Sécurité de la vieillesse		\$	\$	
Régime de retraite à prestations déterminées		\$	\$	
Paiements de rente		\$	\$	
<b>Total</b>		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>Total combiné \$</b>

Épargne	Vous	Conjoint(e)		
REER		\$	\$	
Régime de retraite à cotisations déterminées		\$	\$	
Régime de participation différée aux bénéfices		\$	\$	
Autres régimes enregistrés (FERR/FRV/FRI)		\$	\$	
Épargne non enregistrée		\$	\$	
<b>Total</b>		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>Total combiné \$</b>

## Mise en garde

Les produits mentionnés dans ce document ne sont pas décrits conformément à une loi spécifique. Vous avez peut-être de l'épargne immobilisée soumise aux lois d'autres territoires. Pour en savoir plus, parlez à un consultant-retraite de la Sun Life.

Nous présentons ce document comme ligne directrice générale à des fins de planification du revenu de retraite. Il est à jour à la date de publication janvier 2024. Les conditions du marché et d'autres facteurs évoluent au fil du temps. Cela affectera positivement ou négativement une ou plusieurs classes d'actifs. Les hypothèses d'investissement que nous avons utilisées sont basées sur les rendements historiques des investissements. Les rendements passés peuvent ne pas refléter les performances futures des investissements.

Afin d'identifier un modèle de répartition d'actifs adapté à votre situation particulière, envisagez de contacter un consultant en retraite ou un professionnel qualifié qui connaît votre situation financière personnelle et comprend votre tolérance au risque.

Nous avons fait tous les efforts possibles pour garantir l'exactitude des informations fournies dans ce paquet. Cependant, en cas de conflit, les dispositions du document officiel du plan et de la politique officielle de rente collective s'appliqueront.

## Notre engagement concernant le versement d'une rente

Lorsque vous souscrivez une rente auprès de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, celle-ci s'engage à vous servir une rente payable votre vie durant en utilisant les soldes des comptes liés aux fonds distincts et aux fonds garantis auxquels vous avez droit en vertu du régime. Le montant de la rente dépend du solde de vos comptes, de votre âge à la date à laquelle elle doit commencer à être versée, de la forme de la rente choisie et des taux de rente alors en vigueur. Le montant des paiements est calculé d'après a) le taux de rente alors en cours ou b) s'il est plus élevé, le taux minimum garanti indiqué dans la police de rente collective. Parlez avec un consultant-retraite pour savoir combien vous pourriez recevoir. Vous n'êtes pas obligé de souscrire une rente auprès de la Sun Life. Vous pouvez choisir un autre type de véhicule ou une rente d'un autre assureur pour fournir un revenu de retraite, tel que décrit dans cette brochure.

## Délais de prescription pour les actions en justice

Une fin de non-recevoir absolue sera opposée à toute action ou poursuite intentée contre un assureur relativement au règlement de prestations d'assurance en vertu du contrat, à moins qu'elle n'ait été déposée dans les délais fixés dans la loi sur les assurances ou dans toute loi provinciale ou territoriale applicable à l'action ou à la poursuite.

## Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution.

Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour connaître nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite).

**Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.**